Initiales du PRÉFET
Initiales du SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 novembre 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Yvan Cardinal, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Christian Thauvette, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le représentant de Pointe-Fortune, Gilles Deschamps, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-11-27-01 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-11-27-02 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. ASSERMENTATION D'ÉLUS

Monsieur le préfet suppléant accueille mesdames Denise Godin Dostie, Aline Guillotte et Gisèle Fournier ainsi que messieurs Ed Prévost, Raymond Larouche, Gilles Santerre, Hans Gruenwald Jr, Patrick Bousez, Robert Grimaudo, Jean-Yves Poirier, Yvon Bériault, Yvon Chiasson, Michel Bourdeau et Guy Pilon pour les féliciter de leur élection.

Le directeur général procède à leur assermentation.

4. REMISE DE SUBVENTIONS

Aucun sujet traité.

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

5.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013 : ADOPTION

13-11-27-03 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

6. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

6.1. PRÉSENTATION DES PROJETS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CCIVS) PAR MONSIEUR MATHIEU MILJOURS, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7. BUDGET 2014

7.1. ADOPTION DU BUDGET PARTIE PAR PARTIE

LAC-À-L'ÉPAULE NOVEMBRE 2013 : ENGAGEMENTS

ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT le lac-à-l'épaule de novembre 2013;

CONSIDÉRANT les discussions sur les équipements régionaux;

CONSIDÉRANT QUE les critères pour déterminer les équipements régionaux sont les suivants :

- reconnu et reconnaissable;
- unicité identitaire, rayonnement et fierté;
- congruent avec les politiques et programmes;
- usage étendu pour tous les citoyens de la région;
- retombées touristiques, économiques, sociales, culturelles et/ou patrimoniales;
- caractère supra municipal et supra régional;
- organisme à but non lucratif;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-04 Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'approuver** les équipements régionaux suivants :

- le Parc historique de la Pointe-du-Moulin, incluant le moulin à vent et la maison du gardien;
- la Maison Félix-Leclerc;
- la Maison Trestler;
- le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et Les Seigneuriales;
- le canal de Soulanges incluant ses équipements, dont, notamment, le parc historique des Ancres, la piste cyclable Soulanges et le Petit Pouvoir des Cèdres;
- le pôle du mont Rigaud incluant ses équipements, dont, notamment, les sentiers de L'escapade du mont Rigaud, les sentiers L'Envolée du castor et Le Ravage et la croix du mont Rigaud.

Proposition adoptée.

ACTIVITÉS À CARACTÈRE RÉGIONAL OU SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT le lac-à-l'épaule de novembre 2013;

CONSIDÉRANT les discussions sur les activités à caractère régional;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-05 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de ne pas reconnaître** d'activités à caractère régional;

d'accompagner les organismes avec des ressources humaines ou financières comme levier pour l'obtention de financement à d'autres organismes dans le cadre des politiques de la MRC;

d'appuyer financièrement les organismes par effet de levier dans le cadre des politiques de la MRC après analyse par les membres du comité administratif pour recommandation au conseil.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général présente le budget 2014 dans sa version détaillée, conformément aux dispositions du « Manuel de la présentation de l'information financière municipale ».

Partie 1 Ensemble des municipalités

13-11-27-06 Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 2 Évaluation foncière : 18 municipalités

13-11-27-07 Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 3 Pacte rural : 16 municipalités

13-11-27-08 Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 3 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 4 Résidus ultimes : 3 municipalités

13-11-27-09 Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 5 Réseau de télécommunication à large bande – fibre optique : 8 municipalités

13-11-27-10 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 6 Cotisation à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) : 15 municipalités

13-11-27-11 Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 7 Cours d'eau – obstruction : 7 municipalités

13-11-27-12 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 8 Cours d'eau – entretien : 19 municipalités

13-11-27-13 Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 9 Molok : 2 municipalités

Ce point est reporté à la fin de la séance.

Partie 10 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : 11 municipalités

13-11-27-14 Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 10 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 11 Collecte de plastique agricole : 5 municipalités

13-11-27-15 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 11 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 12 Anges des Parcs : 22 municipalités

13-11-27-16 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 12 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

Partie 13 Collecte des matières organiques : ensemble des municipalités

13-11-27-17 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** la partie 13 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

7.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 221 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2014 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 221 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENTPAR LES MUNICIPALITES

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur **Claude Pilon** sans dispense de lecture à la réunion du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 23 octobre 2013;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe a procédé à la lecture du règlement conformément au *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-18 Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par **Marc Roy** et résolu **qu'**un règlement portant le numéro 221 **soit adopté** et **qu**'il **soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.7, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2013. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2012. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal (législation), l'administration générale, la culture, la sécurité publique, l'aménagement, la géomatique, la sécurité incendie et les subventions autres.

2.2 Centre local de développement (CLD)

La quote-part du Centre local de développement est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2013 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2013 de la portion des industries manufacturières et commerciales.

2.3 Collecte sélective et gestion des matières résiduelles

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective et des matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités, à laquelle s'ajoutent des frais administratifs généraux de dix-mille dollars (10 000 $), et ces frais sont seulement pour la collecte sélective.

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq-cents dollars (500 $). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 Services 9-1-1 et 3-1-1

La quote-part pour les services 9-1-1 et 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2013.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la *Loi sur les compétences municipales*.

2.7 Écocentres

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation en vigueur.

PARTIE 2

2.8 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-

Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation déposé en septembre 2013, à laquelle s'ajoutent des frais administratifs généraux de cinq pour cent (5 %).

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Pointe-des-Cascades, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Très-Saint-Rédempteur est imposée à la municipalité concernée, à laquelle s'ajoutent des frais administratifs généraux de trois pour cent (3 %).

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.9 Entente sur le pacte rural

Il n'y a pas de quote-part pour le pacte rural.

PARTIE 4

2.10 Matières résiduelles ultimes

La quote-part pour l'acquisition regroupée de bacs roulants est déterminée selon la quantité de bacs livrés à chacune des municipalités concernées, à laquelle s'ajoutent tous les frais accessoires.

PARTIE 5

2.11 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

La quote-part relative aux infrastructures, aux équipements et à l'entretien du tronc commun et des tronçons locaux, comme décrit à l'entente intermunicipale, est répartie entre les municipalités locales en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2013, déduction faite de la quote-part de la MRC fixée à cinq et quarante-deux centièmes pour cent (5.42 %) de ces dépenses, laquelle est prise à même les frais généraux.

Cette quote-part sera facturée à la fin de l'année.

PARTIE 6

2.12 Cotisation à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

La quote-part pour la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités est déterminée selon le coût réel des contributions à la FQM pour les municipalités concernées.

PARTIE 7

2.13 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre toutes les municipalités locales situées dans le bassin de ce cours d'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 8

2.14 Cours d'eau – entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée aux municipalités concernées, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 9

2.15 Molok

La quote-part relative à la levée des conteneurs semi-souterrains de type Molok est déterminée conformément au contrat de collecte sélective en vigueur selon l'utilisation des municipalités.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures émises par le fournisseur.

PARTIE 10

2.16 Cotisation à l'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent*

La quote-part pour l'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* est déterminée selon le coût réel des contributions pour les municipalités concernées.

PARTIE 11

2.17 Collecte de plastique agricole

La quote-part pour la collecte de plastique agricole est déterminée selon les factures émises par le fournisseur pour les municipalités concernées.

PARTIE 12

2.18 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2013 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 13

2.19 Collecte des matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité concernée par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités concernées de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation en vigueur.

Cette quote-part sera facturée en fin d'année en fonction du service rendu.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en deux (2) versements égaux, le premier lundi de février et le premier lundi de juillet.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 27 novembre 2013.

Entré en vigueur le

8. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

8.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 7 NOVEMBRE 2013

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-11-27-19 Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 7 novembre 2013.

Proposition adoptée.

8.2. COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE DU 29 OCTOBRE 2013

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-11-27-20 Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de la fibre optique du 29 octobre 2013.

Proposition adoptée.

8.2.1. PROJET D'OPTIMISATION DE L'INTERNET ET DES ÉQUIPEMENTS DE FIBRE OPTIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'absence d'un lien Internet alternatif en cas de panne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la fibre optique du 29 octobre 2013 à l'effet de mettre en place la redondance au niveau des équipements de fibre optique de même qu'au niveau du lien Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'infrastructures liées à la fibre optique assurera une connexion Internet plus sécuritaire par effet de redondance;

CONSIDÉRANT l'offre de services du *Groupe Neotech*;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-21 Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'octroyer** à la firme *Groupe Neotech* un contrat pour les services professionnels d'installation d'équipements de redondance dans l'infrastructure de la fibre optique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'un montant forfaitaire de seize-mille-six-cent-vingt-deux dollars et cinquante cents (16 622,50 $) *plus les taxes applicables* à même le fonds général, remboursé par le budget 2014 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

9. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

9.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

10.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

11.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-11-27-22

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-11-27.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-11-27, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

11.2. ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – FINALE LOCALE DE *SECONDAIRE EN SPECTACLE* : DEMANDE DE COMMANDITE

Monsieur le directeur général rappelle la demande de commandite de l'école secondaire du Chêne-Bleu pour la finale locale de Secondaire en spectacle. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion. Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

11.3. GREFFE ET LÉGISLATION

11.3.1. CALENDRIERS DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT l'article 127 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** les calendriers relatifs à la tenue des séances ordinaires du conseil et du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour 2014 **soient adoptés** comme faisant partie intégrante;

qu'un avis public du contenu des présents calendriers **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au *Code municipal*.

Proposition adoptée.

11.3.2. TABLEAU DES COMITÉS DE LA MRC : ADOPTION

Ce point est reporté à la séance du conseil de janvier 2014.

11.3.3. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207 – ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À RIGAUD : FINANCEMENT

13-11-27-24

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que** la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges **accepte** l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 4 décembre 2013 au montant d'un million de dollars (1 000 000 $) par billet en vertu du Règlement d'emprunt numéro 207, au prix de 100,00000, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

87 600 $	**2.94 %**	**4 décembre 2014**
90 200 $	**2.94%**	**4 décembre 2015**
92 800 $	**2.94%**	**4 décembre 2016**
95 500 $	**2.94%**	**4 décembre 2017**
633 900 $	**2.94%**	**4 décembre 2018**

que les billets, capital et intérêts, **soient payables** par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Proposition adoptée.

EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges souhaite emprunter par billet un montant total d'un million de dollars (1 000 000 $) :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE $
207	1 000 000

CONSIDÉRANT QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-25

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que** le préambule de la présente résolution **en fasse** partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billet au montant d'un million de dollars (1 000 000 $) prévu au Règlement d'emprunt numéro 207 **soit réalisé**;

que les billets **soient signés** par le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint;

que les billets **soient datés** du 4 décembre 2013;

que les intérêts sur les billets **soient payables** semi annuellement;

que les billets, quant au capital, **soient remboursés** comme suit :

2014.	**87 600 $**
2015.	**90 200 $**
2016.	**92 800 $**
2017.	**95 500 $**
2018.	**98 200 $ (à payer en 2018)**
2018.	**535 700 $ (à renouveler)**

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges **émette** pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 décembre 2013) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement numéro 207, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Proposition adoptée.

11.3.4. BUREAU DES INFRACTIONS ET AMENDES (BIA) – PROCUREUR SUPPLÉANT : NOMINATION

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale a été renouvelé le 1er octobre 2013;

CONSIDÉRANT la résolution CA 12-06-13-17 demandant au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^{e} Stéphanie Labelle à titre de procureur;

CONSIDÉRANT la résolution CA 13-01-23-06 demandant au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^{e} Kevin Lapierre à titre de procureur suppléant;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un autre procureur suppléant;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-26

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **de demander** au directeur des poursuites criminelles et pénales d'ajouter et de désigner M^{e} Chloé D'Astous à titre de procureur suppléant, suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.3.5. GÉOMONT – ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE DE LA DÉLIMITATION DES ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les quatre (4) résolutions des municipalités de Coteau-du-Lac, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe et Saint-Télesphore transmises à la MRC lui demandant de raffiner la zone à risque de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement et d'environnement a analysé les demandes afin de raffiner la zone à risque de mouvement de terrain et que celle-ci soit analysée lors des travaux de la révision du schéma d'aménagement révisé (SAR);

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 13-01-30-10, 13-01-30-11 et 13-02-20-14 du conseil de la MRC adoptant les comptes rendus du comité régional d'aménagement et d'environnement de janvier et février 2013 à l'effet d'analyser les demandes lors des travaux de révision du SAR;

CONSIDÉRANT QUE la révision du schéma d'aménagement révisé comprend, notamment, la révision des contraintes à l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a connu une augmentation de la population ces dernières années, augmentant la pression sur le développement en zones de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose des données LIDAR et d'un modèle numérique de terrain sur sa partie de territoire hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT les outils d'analyse spatiale en géomatique facilitant l'analyse du territoire dont, notamment, le calcul de pente en zones de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69000 419;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-27 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'octroyer** un mandat pour une analyse méthodologique de la délimitation des zones à risque de mouvement de terrain pour la partie hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le territoire de la MRC à la firme *GéoMont* pour la somme de vingt-et-un-mille-sept-cent-trente dollars et vingt-huit cents (21 730,28 $) *incluant les taxes* et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.6. GROUPE FIT – ACQUISITION EN TROIS DIMENSIONS (3D) DES MODÈLES DES BÂTIMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les projets actuels et futurs de la MRC tels que la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la révision du schéma d'aménagement dont, notamment, le projet de raffinement de la zone de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT l'absence d'informations sur les bâtiments, notamment l'empreinte au sol des bâtiments, nécessaires pour la gestion des niveaux de risque des bâtiments en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les modèles en 3D d'aujourd'hui permettent d'avoir une meilleure connaissance de l'impact du développement sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les données des bâtiments en 3D auront des impacts importants sur l'effet visuel, permettant de faciliter la prise de décision, notamment en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'orthophotos de tout son territoire, permettant la modélisation des bâtiments en 3D;

CONSIDÉRANT QUE le service de géomatique pourra utiliser les modèles 3D de concert avec les logiciels déjà en place pour les projets nécessitant un effet visuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69000 452;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-28 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'octroyer** un mandat pour la restitution en trois dimensions (3D) des bâtiments sur le territoire de la MRC au *Groupe FIT* pour la somme de vingt-quatre-mille-sept-cent-dix-neuf dollars et soixante-trois cents (24 719,63 $) *incluant les taxes* et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.7. LES INVESTISSEMENTS SOULANGES INC. – REQUÊTE À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES : MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu en date du 5 septembre 2013 une mise en demeure de la société *Les Investissements Soulanges inc.* lui réclamant un montant de mille-trois-cent-cinquante-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 356,95 $);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu de la part de la société *Les Investissements Soulanges inc.*, en date du 18 octobre 2013, une requête à la Cour du Québec, Division des petites créances, lui demandant de lui rembourser la somme de mille-trois-cent-cinquante-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (1 356,95 $);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé sa défense en date du 6 novembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-29 Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de nommer et constituer** pour mandataire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et de lui donner le pouvoir de **représenter** la MRC de Vaudreuil-Soulanges devant la Cour du Québec, Division des petites créances, dans le dossier de la société *Les Investissements Soulanges inc.*

Proposition adoptée.

11.3.8. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À RIGAUD : DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET ASSUJETTI À L'ARTICLE 32 DE LA *LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT*

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été signés et scellés par monsieur François Riopel, ingénieur de la firme *Genivar*;

CONSIDÉRANT le permis de construction numéro 2013-0499 émis par la Municipalité de Rigaud pour les travaux de construction de l'écocentre de la MRC situé à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour la surveillance, le contrôle de la qualité des matériaux et la construction de l'écocentre à Rigaud ont tous été adjugés au conseil de la MRC du 23 octobre 2013, résolutions numéros 13-10-23-23, 13-10-23-24 et 13-10-23-25;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'égouts destinés à la gestion des eaux pluviales situés dans une zone industrielle selon le zonage municipal sont nécessaires et assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le processus exige de déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) le formulaire de demande et tous les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation afin de procéder aux travaux d'égouts pluviaux, le tout en respect de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-30 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **de mandater** monsieur François Riopel, ingénieur pour la firme *Genivar*, à soumettre, pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

que la MRC **s'engage** à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout devant être transmis au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;

que la MRC **s'engage** à entretenir des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des équipements situés sur le terrain

appartenant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du fossé pluvial situé sur le lot 5 376 628 appartenant à la municipalité de Rigaud;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer une entente autorisant la MRC à construire et entretenir le fossé pluvial sur le terrain de la municipalité de Rigaud ainsi que tout document donnant effet à la présente.

Proposition adoptée.

11.3.9. COURS D'EAU : ADJUDICATION
11.3.9.1. STABILISATION DU COURS D'EAU DÉCHARGE DU VILLAGE DE SAINT-LAZARE

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 13-07-725, la Ville de Vaudreuil-Dorion demande à la MRC, en 2013, d'effectuer des travaux de stabilisation pour le cours d'eau Décharge du village de Saint-Lazare dans la zone d'érosion à l'arrière des résidences de la rue Jean-Lesage et que la Ville prévoit en assumer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-31 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'octroyer** un contrat relatif aux travaux de stabilisation de la rive du cours d'eau Décharge du village de Saint-Lazare à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de vingt-quatre-mille-huit-cent-quatre-vingts dollars et cinquante-neuf cents (24 880,59 $) *incluant les taxes applicables,* **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat et **de facturer** à la Ville de Vaudreuil-Dorion l'ensemble des coûts des travaux et de surveillance.

Proposition adoptée.

12. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

13. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

14. SÉCURITÉ

14.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

14.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

15. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

16. ENVIRONNEMENT

16.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

16.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

16.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

17. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

17.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

17.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

17.1.2. DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-08-22-10 adoptée le 22 août 2012 accompagnée d'un document argumentaire demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de modifier le PMAD;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-08-28-32 adoptée le 28 août 2013 demandant à la CMM de répondre à la demande de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-09/10/176 de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS) appuyant la demande de réponse de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la lettre du préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 24 septembre 2013 demandant au président de la CMM de rencontrer les représentants de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de présenter la demande de modification au PMAD;

CONSIDÉRANT la lettre du président de la CMM du 9 octobre 2013 qui ne propose pas de rencontre avec les représentants de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ne répond pas à la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges formulée dans la résolution 12-08-22-10;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a toujours pas été traitée par la CMM;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 3 novembre 2013 et le nouveau conseil de la CMM ainsi que son nouveau président;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-32

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de réitérer** la demande à l'effet que la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit entendue dans les plus brefs délais par une instance officielle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et que celle-ci prenne position par rapport à la demande de la MRC formulée dans la résolution 12-08-22-10;

que copie de la présente **soit acheminée** à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, la Ville de Laval, la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil.

Proposition adoptée.

18. DÉVELOPPEMENT

18.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

18.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

19. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

20. CULTURE

Aucun sujet traité.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1. MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre-cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS,

13-11-27-33

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de demander** au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

que copie de la présente résolution **soit acheminée** à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier;

que copie de la présente résolution **soit transmise** à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

Proposition adoptée.

21.2. PÉTITION PAR LES RÉSIDENTS DU PROJET RÉSIDENTIEL « CROISSANT DU SUROÎT » DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose une correspondance des résidents du projet résidentiel « Croissant du Suroît » dans la municipalité de Rigaud concernant une rue qui mènera à l'écocentre de la MRC situé à Rigaud. Il précise que la présente est de juridiction municipale locale.

21.3. DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL – TRANSMISSION DE L'INFORMATION RELATIVE À LA CIRCULATION DE MARCHANDISES SUR LES VOIES FERRÉES : DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE

Monsieur le directeur général dépose une correspondance de la MRC de Marguerite d'Youville concernant la transmission de l'information relative à la circulation de marchandises sur les voies ferrées.

21.4. ENBRIDGE : SUIVI DE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général dépose une correspondance concernant une demande de rencontre avec les représentants d'Enbridge pipelines inc.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 20 h 25.

Retour sur le point 7. « Budget 2014 », point 7.1. « Adoption du budget partie par partie », Partie 9, point 2.15. « Molok »

Partie 9 Molok

13-11-27-34 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu, par les membres concernés, **d'adopter** la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2014.

Proposition adoptée.

22. ÉLECTION POUR LES POSTES DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT

Monsieur le préfet suppléant cède sa place à monsieur le directeur général qui agit à titre de président d'élection.

Le président d'élection fait la lecture du document relatif au processus électoral.

22.1. PROCESSUS ÉLECTORAL

13-11-27-35 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'accepter** le processus électoral comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

22.2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

13-11-27-36 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de nommer** monsieur Raymond Malo et madame Valérie Tremblay à titre de scrutateur.

Proposition adoptée.

22.3. ÉLECTION

PRÉFET

Le président d'élection procède à l'élection du préfet.

Madame Marie-Claude Nichols est la seule membre parmi les maires et mairesses qui propose sa candidature.

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale,* le président d'élection déclare élue madame Marie-Claude Nichols comme préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux (2) ans.

13-11-27-37 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu unanimement **de nommer** madame Marie-Claude Nichols à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux (2).

Proposition adoptée.

Le président d'élection procède à l'assermentation du nouveau préfet.

PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection procède à l'élection du préfet suppléant.

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le président d'élection procède à la mise en candidature du préfet suppléant.

Monsieur Jean Lalonde propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

13-11-27-38 Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **de nommer** monsieur Jean Lalonde à titre de préfet suppléant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux (2) ans.

Proposition adoptée.

Le président d'élection procède à l'assermentation du nouveau préfet suppléant.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le président d'élection procède à l'élection des membres du comité administratif.

Secteur 1

Le président d'élection procède à la mise en candidature du membre du comité administratif pour le secteur 1. Madame Aline Guillotte propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

13-11-27-39 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu **de nommer** madame Aline Guillotte à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 1 pour un mandat de deux (2) ans.

Proposition adoptée.

Secteur 2

Le président d'élection procède à la mise en candidature des deux (2) membres du comité administratif pour le secteur 2. Messieurs Jean-Yves Poirier et Patrick Bousez proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

13-11-27-40 Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **de nommer** messieurs Jean-Yves Poirier et Patrick Bousez à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 2 pour un mandat de deux (2) ans.

Proposition adoptée.

Secteur 3

Le président d'élection procède à la mise en candidature des trois (3) membres du comité administratif pour le secteur 3. Messieurs Paul Herrbach, Guy Pilon et Claude Pilon proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

13-11-27-41 Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **de nommer** messieurs Paul Herrbach, Guy Pilon et Claude Pilon à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux (2) ans.

Proposition adoptée.

Secteur 4

Le président d'élection procède à la mise en candidature du membre du comité administratif pour le secteur 4. Monsieur Yvan Cardinal propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

13-11-27-42 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** monsieur Yvan Cardinal à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 4 pour un mandat de deux (2) ans.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général procède à l'assermentation des nouveaux membres du comité administratif.

Faisant suite aux élections, le directeur général informe les membres que la MRC :

- a droit a un représentant à la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ).

13-11-27-43 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** monsieur Jean Lalonde à titre de représentant de la MRC à la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ).

Proposition adoptée.

- doit avoir une résolution pour les nouveaux signataires bancaires.

13-11-27-44 Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de nommer** madame Marie-Claude Nichols, préfet, ou monsieur Jean Lalonde, préfet suppléant, comme signataires de première partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Nadine Éthier, directrice des opérations, et Linda Lecompte, adjointe aux Services administratifs et comptables comme signataires de deuxième partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

Madame le préfet préside la séance.

23. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Claude Pilon félicite les cadres de la MRC pour le lac-à-l'épaule qui a permis aux nouveaux élus de vivre une belle intégration pour leur nouveau mandat comme membre du conseil de la MRC.

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, confirme que les nouveaux élus ont été très bien reçus et accueillis.

Monsieur le directeur général mentionne aux membres que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a reçu le trophée « Gala Ovations 2014 » dans la catégorie prix municipal et paramunicipal concernant son écocentre à Vaudreuil-Dorion. Cela va en continuité avec le prix de Nature-Action Québec décerné à la MRC pour son excellence en environnement. Monsieur le directeur général, en tant que porte-parole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, mentionne qu'il est très fier du travail accompli par la grande équipe qu'est la MRC.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier félicite les membres élus. Il se questionne sur la rémunération du préfet et préfet suppléant. Il constate les augmentations des dernières années.

Monsieur André Marleau, un producteur agricole et membre du comité consultatif agricole de la MRC, félicite le préfet et le préfet suppléant ainsi que les membres du comité administratif.

25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13-11-27-45 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **que** la séance **soit levée** à 20 h 50.

Proposition adoptée.

MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier